

Assurance Extension de Garantie

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie d'assurance HELVETIA

Produit: ASSURANCE PLURIANNUELLE PANNE ÉLECTRODOMESTIQUE & DOMMAGE MATÉRIEL ACCIDENTEL

Merci de bien noter que l'ensemble des informations contractuelles complètes sur le produit sont fournies dans la notice d'information et le certificat de garantie

De quel type d'assurance s'agit-il?



Qu'est-ce qui est assuré?

- ✓ L'Appareil objet du contrat contre les pannes et le Dommage Accidentel:

Est couvert :

- ✓ le coût des pièces
- ✓ le coût de la main d'oeuvre
- ✓ le coût de déplacement du technicien (Appareil de 20 kg et/ou de 26 pouces minimum)
- ✓ le remplacement de l'appareil par un Appareil isofonctionnel si la réparation n'est pas possible techniquement ou économiquement



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- X Le Prêt de matériel durant la période de réparation
- X Les préjudices indirects, financiers ou non subis (denrées alimentaires, boissons, textiles, ingrédients, contenus ou posés dans ou sur l'Appareil assuré et qui ont été endommagés pendant ou suite à un Sinistre
- X Les frais de livraison et/ou installation de l'Appareil de Remplacement
- X Les Dommages esthétiques
- X Les accessoires, batteries, ampoules, cables des appareils



Y-a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! Le coût des réparations ou remplacement dont :
- ! le fabricant, le fournisseur peuvent être tenus responsables ou dont la cause est due à des défauts de fabrication
- ! -produits sans Facture d'achat ou raturée ou illisible

La liste complète des Exclusions est à lire dans l'Article 5 de la Notice



Où suis-je couvert(e)?

- ✓ France (Métropolitaine + DOM TOM+ Corse)



Quelles sont mes obligations?

- Déclarer mon Sinistre sous 5 jours ouvrés à l'Assistance Téléphonique au 0810 10 10 34 du lundi au vendredi de 09H à 18H
- Produire toutes les pièces demandées pour gérer le Sinistre : copies de Facture d'achat, Certificat de Garantie, Pièce d'identité



Quand et comment effectuer les paiements?

- Je règle ma cotisation en une seule fois au Distributeur



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

La Garantie débute à l'issue de la Garantie initiale de 2 ans et s'achève 3 ans plus tard (ou 1 an pour tard pour les produits informatiques)

- Les dates liées à votre cas précis sont indiquées sur le certificat de garantie



Comment puis-je résilier le contrat

à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet de l'adhésion, puis à chaque date d'échéance annuelle successive. A tout moment en cas de disparition ou destruction de l'Appareil garanti.